

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUE CE PASSE T'IL APRES LE RDV CHEZ LE DOCTEUR

Par Profil supprimé Postée le 23/11/2015 14:07

bonjour, mon mari est alcoolique et suite à une grande discussion il a décidé de prendre RDv avec son medecin traitant (demain) il ma demandé de l'accompagner et j'ai accepté avec plaisir de facon a voir si effectivement il va bien decrire son addiction. Ou je m'inquiete un peu c'est la suite que va donner son rdv, je ne sais pas du tout comment peut se passer un sevrage, ni les effets que cela peut produire. Je veux l'aider du mieux que je peux sans non plus en faire de trop et sans en souffrir de mon coté et aussi pour proteger ma fille de 10 ans qui est bien contiente elle aussi de la situation. merci de vos réponses;

Mise en ligne le 24/11/2015

Bonjour,

Le fait que votre mari ait pris rendez-vous chez son médecin traitant constitue une première démarche et c'est un point positif. Concernant les suites de ce rendez-vous, il appartient à votre mari d'en décider et cela dépend également de ce que va lui proposer son médecin traitant. Une prise en charge psychologique serait certainement un plus. Cela lui permettrait de mieux comprendre et cerner les mécanismes qui le poussent à consommer mais aussi d'être accompagné et soutenu dans sa démarche.

Vous pouvez pour ce faire vous adresser à une équipe de professionnels en CSAPA par exemple (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Nous vous joignons une adresse à cette intention en bas de page. L'équipe reçoit les usagers d'alcool mais aussi leur entourage de manière anonyme et gratuite. Pour vous aider dans le soutien que vous souhaitez lui apporter, nous vous mettons également en lien un article renvoyant vers notre rubrique dédiée à l'entourage sur notre site.

Pour trouver de l'aide en tant que conjointe, nous vous mettons aussi le lien vers un mouvement d'entraide spécialisé dans l'aide à l'entourage de personnes alcooliques : Al-Anon. Cela peut aussi être un soutien précieux pour vous et vous trouverez sur leur site internet toutes les explications sur leur fonctionnement.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CENTRE D'ADDICTOLOGIE

1-3 Impasse de la Blanchisserie
51100 REIMS

Tél : 03 26 88 30 88

Site web : addictions-france.org

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et lundi, mardi et jeudi de 13h15 à 18h, mercredi de 13h15 à 17h, vendredi de 13h15 à 16h30

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et lundi, mardi et jeudi de 13h15 à 18h, mercredi de 13h15 à 17h, vendredi de 13h15 à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Du lundi au vendredi de 9h à 16h15, sur rendez-vous -- Page FB CJC Reims

COVID -19 : Août 2022: Rendez-vous sur place dans le respect des gestes de précaution.

Voir la fiche détaillée

AUTRES STRUCTURES :

AL-ANON / ALATEEN: GROUPES FAMILIAUX

78000 VERSAILLES

Tél : 09 63 69 24 56

Site web : www.al-anon-alateen.fr/

Permanence téléphonique : Répondeur national pour obtenir le numéro de la personne disponible pour vous renseigner.

D'autres numéros de téléphone sont accessibles sur le site internet (onglet contact)

Accueil du public : Permanence d'accueil en île de France et Paris Intra-Muros : réunions et contact par région disponible sur le site internet

COVID -19 : Possibilité de participer à des réunions en visio-conférence - par téléphone, en ligne ou en présentiel.

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Comment aider un proche ?